



## **OBTENTION DE BREVET LIFRAS 2\* PAR ASSIMILATION**

Cette fiche est à compléter et à renvoyer au secrétariat Lifras préalablement à toute plongée ; elle permet au candidat à l'assimilation de bénéficier d'une couverture d'assurance de six mois.

**Nom du club :**

**Le candidat :**

Nom :  
Date de naissance :  
Adresse :

Prénom :

Titulaire du brevet :  
Délivré par :  
En date du :

Et des brevets de spécialisation suivants :

Date visite médicale :

Date ECG à l'effort :

S'engage, dans le cadre de ses activités LIFRAS, à respecter les prérogatives qui lui sont reconnues par son brevet LIFRAS et à plonger selon les règles de l'enseignement de la LIFRAS.

Date et signature du candidat :

<b>Expérience du candidat</b>		<b>Minimum requis</b>
Nombre total de plongées		-
Nombre de plongées en mer		-
Nombre de plongées en milieu naturel		Min. 30
Nombre de plongées en EAR (fosse + piscine)		-
De 0 à 20m		-
De 21 à 30m		-
De 31 à 40m		-
Au-delà de 40m		-
Notions de réanimation :		Requis
Brevet Lifras dans le passé ?		

**Documents à joindre :**

- Copie du/des brevet(s)
- Copie des brevets de spécialisation
- Copie du Logbook

**Commentaires :**

(Eventuellement joindre une lettre explicative)

---

Le Président et le Chef d'école attestent que le candidat est inscrit au sein du club.

Le Chef d'école s'engage à ce que le candidat reçoive dans les meilleurs délais une mise à niveau théorique sur les matières « administration » et « décompression ».

Date et signature :

Le Chef d'école

Le Président

---

Vu l'expérience et les titres du candidat (après éventuels conseils du délégué régional du Pôle Développement), le Chef d'école estime qu'il dispose des aptitudes requises pour entamer une procédure d'obtention du brevet 2\* par assimilation.

Le Chef d'école sollicite la couverture en assurance du candidat 2\* afin de lui permettre d'obtenir un complément d'expérience et de réaliser les épreuves reprises ci-dessous :

- 2.5.5. Remontée assistée en air de 20m jusqu'à la surface (M/NC)
- 2.5.6. Stabilisation et remontée technique (M/NC)
- Direction de palanquée avec utilisation du parachute (M/C)
- Plongées supplémentaires nécessaires à l'obtention du minimum demandé.

Le candidat dispose d'une période de six mois, à dater du dépôt de la présente fiche au secrétariat Lifras pour réaliser les épreuves / le complément de plongées ; après quoi, s'il n'a pas clôturé sa carte de préparation, il conserve le brevet inférieur à celui visé.

Le Chef d'Ecole